



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 24 novembre 2017 à 9 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers	Philippe Gasse Benoit Voyer Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	---

### **EST ABSENT :**

M. le conseiller	Etienne Beaumont
------------------	------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### **Ordre du jour**

- 1. Administration de la municipalité**
  - 1.1 Répartition des responsabilités entre les membres du conseil municipal
- 2. Trésorerie**
  - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Octroi du contrat pour les travaux de déboisement dans le rang Saguenay dans le cadre du projet d'électrification
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 17-11-414 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Attendu** que l'élection générale du 5 novembre 2017 a entraîné des changements au sein du conseil municipal;

**Attendu** qu'à cet effet, il y a lieu de revoir la répartition des responsabilités entre les membres du conseil;

**Attendu** également la nécessité de désigner les membres qui siègeront sur les différents comités ou conseils d'administration;

**Attendu** le règlement portant sur le traitement des élus municipaux;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte la répartition des responsabilités de chacun des membres du conseil municipal ainsi que leur désignation à titre d' élu sur les comités ou conseils d'administration des différents organismes, le tout tel qu'apparaissant au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ce document remplace celui joint à la résolution numéro 13-12-347 adoptée le lundi 9 décembre 2013.

**QUE** l'ensemble des membres du conseil municipal soit autorisé à représenter la Ville de Saint-Raymond au conseil des maires de la MRC de Portneuf en l'absence du maire.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 17-11-415 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT DANS LE RANG SAGUENAY DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION

---

**Attendu** l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, afin qu'il puisse procéder par invitation en vue des travaux de déboisement dans le rang Saguenay dans le cadre du projet d'électrification, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-11-413;

**Attendu** les invitations expédiées aux entrepreneurs suivants lesquels ont préalablement été approuvés par le conseil municipal conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond :

- ↪ Arbre expert de Québec
- ↪ Arboriculture de Beauce inc.
- ↪ Excavation Daniel Drolet inc.
- ↪ Groupement Forestier de Portneuf
- ↪ Le forestier Ghislain C. Bédard Itée

**Attendu** les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le jeudi 23 novembre 2017 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Excavation Daniel Drolet inc.	56 000 \$
Habitations Rockwood (Arbre expert)	58 361 \$
Le forestier Ghislain C. Bédard Itée	23 000 \$
Arboriculture de Beauce inc.	157 530 \$

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat relativement aux travaux de déboisement dans le cadre du projet d'électrification du rang Saguenay soit octroyé à Le forestier Ghislain C. Bédard Itée, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 23 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles des règlements d'emprunt 573-15 et 574-15 lesquels ont été modifiés respectivement par les règlements 592-16 et 593-16.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### SUJET 7.

#### Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

### SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 32.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & & &